

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre, à dix-neuf heures dix, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes DARRIET - JAUBERTIE - MEYER - RISPAIL
MM. CHALOUPIN - MAGOT – NORMANT - BORDESSOULLES
CLAUDEL - DELAGE DUFFILLOL - GARRIGUES - RASSIS - THOMAS

Monsieur Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 26 septembre 2024.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE POLYVALENTE A L'ECOLE DE DANSE « DEEP MOVE »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de mise à disposition de la salle polyvalente en direction de l'association de danse « Deep Move » de Langon. Il précise que depuis le début de son activité à Bieujac, 17 enfants de l'école participent régulièrement aux activités de cette association. De plus, Monsieur le Maire signale que le montant de la mise à disposition sera révisable tous les ans.

Madame Chantal MEYER précise que l'association possède 400 adhérents à ce jour. Deep Move a fait la proposition de participer à la vie bieujacaise (Carnaval, Fête des Lumières, repas anciens pour un bal) le tout de façon bénévole.

Un débat s'ouvre dans l'assemblée pour décider du montant à demander à l'association à l'année. La décision est prise à l'unanimité : 400 €/an révisable tous les ans à partir du 1^{er} janvier 2025.

Délibération n° 2024-032

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de l'Association Deep Move dont le siège social se situe à LANGON (Gironde) d'utiliser la salle polyvalente pour des cours de danses urbaines le mardi.

La salle étant disponible sur ce créneau, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de mettre la salle polyvalente à la disposition de l'Association Deep Move
- DIT que la mise à disposition est consentie à titre gracieux jusqu'au 31 décembre 2024 et qu'un tarif forfaitaire de 400 € sera applicable à partir du 1^{er} Janvier 2025.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle polyvalente avec la dite Association

DECISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n° 2024-033

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise suite à divers travaux entrepris et à venir.

Dans un premier temps, une acquisition de porte d'entrée pour un logement communal doit être réalisée en urgence. Cette porte n'étant pas réparable, deux devis ont été produits. La société APPY a été retenue pour un montant de 1781,83 €.

Cette décision modificative intervient également pour le règlement de la couverture en tuile du loyer de Mauco (22 000 €) et pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la salle polyvalente (4 000 €).

Toutes ces dépenses sont conditionnées, en accord avec le Service de Gestion Comptable de La Réole (ancien Trésor Public), par la vente anticipée du loyer de Mauco courant novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget principal de l'exercice 2024

COMPTE DEPENSES

Imputation	Nature	Montant
21 / 2135/017	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	22 000,00 €
21/2135/15	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	2 800,00 €
21/2112/022	Terrains de voirie	86 020,18 €
21/2158/019	Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00 €
21/2111/23	Terrains nus	2 000,00 €
Total		116 820,18 €

COMPTE RECETTES

Imputation	Nature	Montant
024/024/OPFI	Produits des cessions d'immobilisations	116 820,18 €
Total		116 820,18 €

COMPTE RENDU DE REUNIONS

CONSEIL D'ÉCOLE

Monsieur Ludovic BORDESSOULLES présente les informations issues du dernier Conseil d'école. 42 enfants sont sur le site de Saint Pardon et 78 à Bieujac.

Madame Séverine RISPAIL précise qu'une inscription supplémentaire a eu lieu ce jour.

Le prévisionnel des effectifs de 2025 est à la baisse car il n'y a pas beaucoup d'inscrits.

Monsieur le Maire s'émeut de la suppression de 4500 postes d'enseignants prévue dans le budget prévisionnel de Monsieur le Premier Ministre.

Monsieur Ludovic BORDESSOULLES indique qu'une question sur une demande de rajouter la mention d'exclusion d'enfant a été évoquée. Le corps enseignant a informé qu'il n'était pas possible de l'inscrire au règlement intérieur d'une école primaire.

Les exercices de prévention incendie et intrusion ont été réalisés.

Le budget de l'école de Bieujac a été essentiellement axé en direction du projet ski réalisé avec l'aide des communes mais aussi des associations BAC et la Maison de Bieujac.

Monsieur le Maire insiste sur la fierté d'avoir participé à ce projet car certains enfants n'avaient jamais vu la neige.

Plusieurs projets sont prévus cette année : piscine, projet Vendée Globe avec suivi de la course, projet exposition en fin d'année.

Monsieur Ludovic BORDESSOULLES signale qu'un poste à temps partiel d'un instituteur dédié au soutien scolaire est suspendu du fait que l'instituteur ait été appelé à d'autres missions. Un remplaçant sur 3 écoles est prévu-mais il n'y a pas de remplacement prévu avant les vacances de Noël. Monsieur le Maire regrette cette absence de soutien pourtant essentielle.

Monsieur Ludovic BORDESSOULLES informe qu'il n'y a plus de médecin scolaire sur Langon et que nous sommes rattachés à celui de Bègles. En conséquence, il n'y a pas eu de visite l'an passé et rien n'est prévu pour cette année.

Des remerciements ont été émis pour la classe installée à la Maison de Bieujac.

Quelques demandes ont été formulées au SIRP : décalage d'un vidéo projecteur dans une classe, un rideau à rajouter à la Maison de Bieujac, la sonnerie trop forte et acquisition d'une imprimante couleur.

Un débat sur le stationnement aux abords de l'école a été ouvert. Monsieur le Maire insiste sur la responsabilité des parents qui se garent n'importe comment et n'importe où, ne respectant pas le Code de la Route. De ce fait, il va contacter la Gendarmerie pour mettre de l'ordre car des places de parking non utilisées se trouvent à proximité.

COMMISSION SIRP

Madame Mélanie DARRIET fait état de la dernière réunion du SIRP.

Un emprunt de 120 000 € va être contracté en attendant le versement du FCTVA et sera validé pour janvier 2025. Le versement du FCTVA n'est réalisé que 2 ans après la réalisation des dépenses d'investissement. Le prêt est prévu sur 24 mois et une convention va être signée avec les deux communes pour que les participations annuelles partielles soient avancées. Monsieur le Maire précise qu'aucune demande officielle n'a été formulée par le SIRP. Si cela devait être le cas, ce sujet sera débattu en Conseil Municipal notamment pour des questions évidentes de trésorerie.

Des avenants au chantier ont été signés pour plusieurs compléments de travaux (trottoir côté cantine, vitre sanitaire, sous-bassement mur mitoyen...).

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

VOIRIE ET BÂTIMENTS

- Monsieur Guillaume NORMANT informe le Conseil Municipal que la signature des marchés de VRD pour le lotissement le Hameau de Gatine s'est déroulée ce jour à 14 heures. Le chantier débutera la première semaine de novembre après bornage des parcelles par le géomètre.

- Madame Mélanie DARRIET fait un point sur le chantier de l'école. Le charpentier termine son intervention cette semaine et le planning est respecté. Après 4 mois de travaux, le chantier est dans les temps. Monsieur le Maire remercie Madame DARRIET pour le suivi du chantier et notamment les photos envoyées régulièrement aux membres du Conseil Municipal.

COMMUNICATION

Madame Mélanie DARRIET intervient auprès du Conseil Municipal et notamment auprès des contributeurs du bulletin municipal afin d'obtenir leurs écrits pour fin octobre.

FETES ET CEREMONIES

- Madame Chantal MEYER informe le Conseil Municipal qu'un changement de prestataire a été réalisé pour les colis offerts à nos aînés. Ces derniers seront moins volumineux mais de qualité supérieure. Cette opération concerne 44 couples et 32 personnes seules.

Madame Chantal MEYER rappelle au Conseil les deux prochaines manifestations municipales à savoir l'accueil des nouveaux arrivants le 25 octobre prochain ainsi que la cérémonie du 11 novembre.

- Madame Chantal MEYER signale qu'au niveau de l'opération « Food truck », la commerçante qui venait le mercredi soir a arrêté. La question de savoir si l'on poursuit ou pas cette initiative sera discutée en commission.

- Concernant la Fête des Lumières, Madame Chantal MEYER indique que le début de la manifestation ne se fera pas devant la Mairie à cause du chantier de réhabilitation de l'école. Elle informe également qu'une remorque sécurisée sera installée sur la place des marronniers pour une partie des spectacles. Des guirlandes en led ont été rachetées suite au vol commis cet été et seront installées pour l'occasion : elles ne resteront plus à demeure comme avant pour ne pas risquer de disparaître à nouveau. Enfin, les arbres de la Rue Pierre Pescay seront enveloppés de laine grâce au travail des « tricot-papoteuses » de la Maison de Bieujac.

QUESTIONS DIVERSES

- Végèterie : Monsieur le Maire informe qu'un rappel des règles de la végétation s'impose notamment concernant le diamètre des branches pouvant être entreposées mais aussi le respect des limites de la zone de déchargement. A cet effet, la signalétique sera remise dans les prochains jours. Par ailleurs, les deux accès au terrain à l'entrée de la végétation seront bouchés car des personnes non inscrites passent par les prairies.

- Sictom : Les bacs jaunes seront distribués aux bieujacais les 7 et 9 novembre prochain.

- CRDSG: Suite aux dégâts engendrés par la tempête Kirk et après plusieurs demandes d'intervention, le CRDSG va tailler la végétation qui retombe en direction de la chaussée Route des Pouettes.

- Voeux : Monsieur le Maire signale que les vœux se dérouleront le 25 janvier 2025 à 19 h 00

- Travaux de finition Allée de Mauco: Suite à un courrier d'un riverain de l'Allée de Mauco, le raccordement d'un drain oublié lors des travaux de busage du fossé doit être effectué en urgence. Après débat, il est convenu que ces travaux seraient réalisés en fin de semaine.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 21 Novembre 2024 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10